



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/
18 décembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

488ème séance plénière

PC Journal No 488, point 15 de l'ordre du jour

DECISION
SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE A MINSK, SOUS RESERVE D'UNE PROCEDURE
D'APPROBATION TACITE PRENANT FIN LE MERCREDI
24 DECEMBRE 2003, A 9 HEURES

Le Conseil permanent,

Rappelant sa décision No 526 du 30 décembre 2002,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Minsk jusqu'au
31 décembre 2004.